



Les soins palliatifs, une approche pratique



J. Farley

EN MARS 2012, la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité recommandait, entre autres, d'assurer l'accessibilité aux soins palliatifs pour toutes les personnes dont l'état de santé le requerrait. Elle reconnaissait donc l'importance d'une telle approche dans un système de santé qui veut améliorer le bien-être des personnes atteintes de maladies graves et incurables. Si les soins palliatifs sont bien connus auprès des personnes en toute fin de vie, leurs effets positifs sont de plus en plus reconnus bien avant les derniers jours.

Contrairement à la croyance populaire, nul besoin d'avoir une expertise poussée dans ce domaine pour s'y intéresser et en faire bénéficier nos patients.

L'équipe de rédaction s'est penchée sur des problèmes cliniques fréquents et a voulu y proposer des approches pratiques et accessibles à tous.

Même si les soins palliatifs ne sont pas votre « tasse de thé », nous sommes convaincues que plusieurs des sujets abordés trouveront une résonance dans votre pratique de tous les jours.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Justine Farley

**Médecin de famille en soins palliatifs
au Centre hospitalier de St. Mary, à Montréal**

Dominique Dion

**Médecin de famille en soins palliatifs à domicile,
à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et au Centre hospitalier de St. Mary, à Montréal**

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.